

CHIMIREC - CDS

Recensement SEVESO selon la directive SEVESO III

L'établissement CHIMIREC de Béville-le-Comte est spécialisé dans les activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques.

Aucune substance ou préparation n'est présente en quantité suffisante sur le site pour dépasser les seuils fixés par le décret n°2014-285 du 3 mars 2014. Toutefois, au regard de la nature des déchets en transit sur le site, il est nécessaire de réaliser leur recensement en fonction de leurs mentions de dangers respectives afin d'évaluer le classement de l'établissement selon la directive SEVESO III.

Le classement est présenté ci-après.

1 - REFERENCES POUR LE CLASSEMENT

Le positionnement du site est basé selon les références suivantes :

- Guide Technique de décembre 2015, publié par l'INERIS et la Direction Générale de la Prévention des Risques « Prise en compte des déchets dans la détermination du statut SEVESO d'un établissement » ;
- Note de la Direction Générale de la Prévention des Risques du 25 avril 2017 « Modalités d'application de la nomenclature des installations classées pour le secteur de la gestion des déchets ».

Ces documents présentent les méthodes permettant de prendre en compte les déchets dans la démarche de détermination du statut SEVESO d'un établissement.

2 - METHODOLOGIE UTILISEE POUR LE CLASSEMENT

2.1. Généralités

La méthodologie utilisée pour le positionnement SEVESO est déclinée selon les catégories suivantes :

- Déchets vrac ;
- Déchets conditionnés provenant des déchetteries ;
- Autres déchets conditionnés ;
- Produits régénérés sur site et utilisés dans le cadre des activités de traitement.

Dans l'ensemble des cas, les quantités considérées correspondent aux quantités maximales susceptibles d'être présentes et présentées dans la demande d'autorisation d'exploiter.

2.2. Classement des déchets vrac

Ces déchets, stockés dans des contenants présentant une capacité supérieure à 1 m³, sont visés par l'approche spécifique proposée dans le Guide Technique de l'INERIS.

Les familles de déchets concernées par cette approche et susceptibles d'être présentes au sein du site CHIMIREC CDS sont les suivantes :

- Huiles noires usagées : huiles moteur, de boîte de vitesse et de lubrification usagées ;
- Huiles claires usagées : huiles hydrauliques, huiles isolantes et fluides caloporteurs usagés ;
- Hydrocarbures usagés inflammables : déchets de nettoyage de cuves, déchets de séparateurs eaux/hydrocarbures, résidus d'huiles, etc. ;
- Eaux souillées ;
- Eaux glycolées : liquides de refroidissement, liquide antigel, fluides caloporteurs.

Ainsi, concernant ces déchets, le positionnement du site repose sur les paragraphes 2.1.2 (huiles claires, huiles noires et eaux glycolées), 2.1.5 (eaux souillées, hydrocarbures). En parallèle, le Groupe CHIMIREC met en œuvre un suivi des substances dangereuses par le biais de traceurs. Ces suivis sont réalisés à l'échelle du Groupe et notamment sur le site CHIMIREC CDS.

Concernant les autres déchets vrac, non visés dans le Guide, le Groupe CHIMIREC présente sa propre approche au regard de son retour d'expérience dans le domaine des déchets industriels dangereux et en considérant des données d'entrée majorante. Il s'agit des déchets suivants :

- Filtres à huile ;
- Emballages et matériaux souillés.

2.3. Classement des déchets conditionnés provenant des déchetteries

Dans le cas des déchets conditionnés provenant des déchetteries, la méthodologie repose sur l'approche spécifique dite « globale » issue du guide du MEDDTL de janvier 2011 et mis à jour dans le guide de 2015. Les déchets visés sont uniquement les déchets provenant de déchetteries et conditionnés dans des contenants de moins de 200 litres de volume unitaire.

Les autres déchets présentant une trop grande spécificité des gisements ne peuvent pas être pris en compte dans ce classement. Ils font par ailleurs l'objet d'un point spécifique présenté ci-après (§ 2.4 de la présente note).

Sept familles de déchets conditionnés sont concernées et sont présentes dans les flux de déchets des sites du Groupe CHIMIREC :

- Pâteux ;
- Déchets contenant des acides/bases ;
- Solvants usagés et déchets dangereux contenant des huiles et des hydrocarbures ;
- Déchets de pesticides et d'engrais ;
- Tubes fluorescents, lampes usagées et piles, batteries dangereuses usagées ;
- Déchets de laboratoires et réactifs provenant de déchetteries ;
- Aérosols et générateurs de gaz.

La méthodologie appliquée par le Groupe reprend celle du Guide évoquée au paragraphe 2.3.3 selon laquelle la quantité à prendre en compte est la suivante :

$$Q = x_i \times x_r \times C_{max}$$

Avec :

- x_i : proportion évaluée des déchets dangereux sur l'ensemble du flux (en pourcentage) ;
- x_r : pourcentage massique estimé de substances possédant des propriétés de danger SEVESO au sein de la fraction x_i ;
- C_{max} : capacité maximale de stockage de déchets conditionnés provenant de déchetteries (en tonnes).

Les ratios x_i et x_r sont définis dans le tableau 5 du guide technique. Ils sont repris dans le positionnement du Groupe CHIMIREC. Dans certains cas et selon les catégories de danger, les ratios sont à définir par l'exploitant en fonction des gisements de déchets. Le Groupe apporte alors son expertise dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets afin de proposer des ratios.

Le tableau ci-après synthétise le classement de ces déchets conditionnés provenant de déchetteries, selon la méthodologie appliquée par le Groupe CHIMIREC, basé sur les éléments du guide technique de 2015.

On notera que pour les déchets conditionnés de déchetterie suivants, le Groupe CHIMIREC apporte son expertise pour la détermination des ratios x_i ou x_r :

- Déchets pâteux : concernant les ratios de déchets pâteux visés par la caractéristique « toxiques pour les organismes aquatiques – aigue ou chronique », le retour d'expérience du Groupe indique que 50% du flux peut être classé en H411 et 5% en H400 / H410 ;
- Piles en mélange : le retour d'expérience indique que la part d'hydroxydes de cadmium, classés en H410, est de 10% dans les accumulateurs Cd/Ni ;
- Batteries au plomb : l'analyse des déchets en transit sur le site indique que les batteries peuvent contenir entre 30 et 60% d'oxydes de plomb (H400 / H410), l'approche du Groupe est de considérer une moyenne de 40%.

2.4. Classement des autres déchets conditionnés

Dans le cas des déchets conditionnés ne provenant pas des déchetteries notamment les déchets provenant des laboratoires, la spécificité de leurs gisements ne permet pas de leur appliquer l'approche globale utilisée précédemment. Pour ces déchets, le Groupe CHIMIREC applique la méthodologie suivante :

- Prise en compte des capacités maximales de stockage de déchets sur le site ;
- Utilisation des mentions de danger appliquées aux déchets de même catégorie mais provenant des déchetteries ;
- Pour ces déchets, les proportions du tonnage total considérés comme dangereux est minimum égale au produit des ratios x_i et x_r , proposé dans le guide technique pour les déchets provenant de déchetterie.

Il s'agit donc d'hypothèses de départ majorantes mais qui permettent de considérer l'ensemble du stockage de déchets ne provenant pas de déchetteries.

Ces déchets comprennent également les déchets dits spécifiques, type imagerie médicale, polyol, isocyanate, etc. Ces déchets sont classés selon les mentions de danger indiquées dans leur Fiche de Données de Sécurité respective. Les FDS des déchets suivants ont ainsi été utilisées pour la détermination de leur contribution au classement SEVESO :

- Acide acétique ;
- Acide chromique ;
- Acide fluorhydrique ;
- Amiante ;
- Déchets contenant des PCB ;
- Eaux souillées contenant du cyanure ;
- Extincteurs ;
- Isocyanate de méthyle ;
- Peroxydes organiques ;
- Polyol.

L'approche et l'expertise du Groupe CHIMIREC ont été appliquées aux déchets suivants :

- Déchets pâteux : il est considéré que 20% de la quantité totale est assimilée aux mentions de danger H411 et H224/225/226 ainsi que 5% de la quantité totale en H400/410 ;
- Emballages et matériaux souillés : le retour d'expérience du Groupe indique que ces déchets sont majoritairement vides ; les concentrations éventuelles en substances dangereux sont donc faibles et n'entraîneront pas le classement du mélange ;
- Piles en mélange : l'analyse des piles en mélange du Groupe révèle que les accumulateurs peuvent contenir 10% d'hydroxydes de cadmium, classés en H410 ;
- Batteries au plomb : l'analyse de ces batteries reprend celle faite pour les batteries issues de déchetteries, soit une moyenne de 40% d'oxydes de plomb (H400 / H410) ;
- Aérosols : l'approche du Groupe considère une proportion de 5% de la masse classé sous la mention H222/223 ;

- Produits de laboratoire : pour ces produits, le Groupe a choisi de conserver l'approche proposée par l'ancien guide SYVED/SYPRED, qui décline la capacité totale de stockage selon les mentions H300/H310/H330 catégorie 2, H331, H400/H410, H225 et H271/H272 ;
- Bouteille de gaz : l'approche du Groupe considère une proportion de 11% de la masse classée sous la mention H220 ;
- Déchets contenant des métaux lourds : l'approche du Groupe propose de considérer que les boues sont composées à 70% d'eau avec la présence de quelques hydroxydes toxiques. Le retour d'expérience indique toutefois que les substances type Chrome, Plomb, Mercure, Nickel, etc. sont de moins en moins utilisées et sont donc moins présentes dans les déchets réceptionnés. Il est considéré que 10% de la quantité totale est assimilée aux mentions de danger H400/410 et 1% à H300/310/330 ;
- Déchets de médicaments : il s'agit de médicaments à usage courant sans mention de danger spécifique ;
- Peroxydes organiques : il est considéré que 100% de la quantité totale est assimilée à la mention de danger H242 ;
- Isocyanate et assimilés : l'approche du Groupe considère une proportion de 5% de la masse classée sous les mentions H226 et H300/310/330 catégorie 2 ;
- Matières premières dangereuses : l'approche du Groupe considère que 40% de la quantité totale est assimilée aux mentions de danger H411 ainsi que 30% en H400/410 et 10% en H370 ;
- Matières premières toxiques : il est considéré que 100% de la quantité totale est assimilée aux mentions de danger à 100% en H300/H310/H330 cat 2 ou à 100% en H331.

2.5. Classement des produits

Le positionnement SEVESO prend également en compte les produits régénérés sur le site et ceux utilisés dans le cadre des activités de traitement.

Ainsi, et en ce qui concerne les produits régénérés :

- Huiles claires régénérées ;
- Eaux glycolées régénérées ;
- Fioul régénéré ;
- Liquides pétroliers régénérés.

Les FDS de chacun des produits ont été considérées pour leur assimiler les mentions de danger adéquates. Il ressort de l'analyse des FDS respectives que les huiles claires et le glycol ne sont pas associés à des mentions de danger susceptibles d'impacter la règle de cumul – ces produits ne présentent pas de danger pour la santé, ou physique, ou pour l'environnement.

Pour le fioul et les liquides pétroliers :

- Le fioul est assimilé à la rubrique ICPE 4734 en tant que produit pétrolier nommément désigné ;
- Les liquides pétroliers sont assimilés à la rubriques ICPE 4734 au regard de la FDS les concernant et du guide technique de 2015.

Il en est de même pour les produits utilisés pour les opérations de régénération : gazole non routier, lessive de soude 40%, acide nitrique, NANSA, charbon actif, terre diatomée. Leur FDS respective a été prise en compte.

3 - SYNTHÈSE DU POSITIONNEMENT

Le positionnement SEVESO se décompose donc selon les quatre catégories suivantes : « vrac », « déchets conditionnés de déchetteries », « autres déchets conditionnés » et « autres produits ».

Pour chacune de ces catégories et en fonction des mentions de danger et des ratios de calcul associés aux déchets, une synthèse est obtenue, par rubrique et par type de danger :

- a – danger pour la santé (rubriques 4100 à 4199) ;
- b – danger physique (rubriques 4200 à 4499) ;
- c – danger pour l'environnement (rubriques 4500 à 4599).

Rubrique / produits nommément désignés	Catégorie de danger	Quantité prendre en compte	SEUIL BAS		SEUIL HAUT	
			Quantité seuil bas	Ratio SB q/Q	Quantité seuil haut	Ratio SH q/Q
DANGERS POUR LA SANTE						
4110	Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition	0,08	5	0,015836	20	0,003959
4120	Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition	8,40	50	0,168	200	0,042
4130	Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation.	1,65	50	0,0329	200	0,008225
4150	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique catégorie 1	27,50	50	0,55	200	0,1375
4722	Méthanol (numéro CAS 67-56-1)	4,00	500	0,008	5000	0,0008
4724	Isocyanate de méthyle (numéro CAS 624-83-9)	0,00	-	-	0,15	0
TOTAL				0,774736		0,191684
DANGERS PHYSIQUES						
4310	Gaz inflammables catégorie 1 et 2	0,00	10	0	50	0
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables	5,25	150	0,035	500	0,0105
4330	Liquides inflammables de catégorie 1	2,00	10	0,2	50	0,04
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	150,09	5000	0,030017	50000	0,0030017
4422	Peroxydes organiques type E ou type F	1,00	50	0,02	200	0,005
4441	Liquides comburants catégorie 1, 2 ou 3	4,48	50	0,0896	200	0,0224
4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel	0,97	50	0,0194	200	0,00485
4722	Méthanol (numéro CAS 67-56-1)	4,00	500	0,008	5000	0,0008
4724	Isocyanate de méthyle (numéro CAS 624-83-9)	0,00	-	-	0,15	0
4734-1	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution. (Stockages enterrés)	0,00	2500	0	25000	0
4734-2	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution. (Autres stockages)	0,00	2500	0	25000	0
TOTAL				0,402017		0,0865517
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT						
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	55,17	100	0,5517018	200	0,2758509
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	52,30	200	0,2615	500	0,1046
4734-1	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution. (Stockages enterrés)	0,00	2500	0	25000	0
4734-2	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution. (Autres stockages)	2,00	2500	0,0008	25000	0,00008
2792-1	Déchets contenant des PCB/PCT	0,00	100	0	200	0
TOTAL				0,8140018		0,3805309

Ce tableau conduit à la synthèse suivante dans le cas du recensement pour le site CHIMIREC CDS :

	a	b	c
Cumul SB	0,775	0,402	0,814
Cumul SH	0,192	0,087	0,381

Avec : SB : Seuil Bas et SH : Seuil Haut.

Si la somme d'au moins un de ces trois cumuls est supérieure ou égale à 1, le site est alors classé SEVESO.

Le site CHIMIREC CDS n'est pas classé SEVESO par la règle des cumuls.

Le classement est présenté ci-après.



Classement SEVESO III / CHIMIREC

Stockage Déchets Vrac

PRODUITS/DECHETS				Nommement désigné ?						TYPE DE DANGER	REGLE DE CUMUL APPLICABLE	RUBRIQUE CORRESPONDANTES ICPE	
Familles	Sous-familles	Etat physique	Tonnage maximum (t)		Propriétés de danger	Justifications	Traceur	% retenu	Mentions de dangers H			Rubrique ICPE	Rubrique SEVESO
Huiles usagées	A l'exception des huiles chlorées	Liquide	310,00	NON	Aucune : déchets dangereux	Guide technique SEVESO-12/2015 : §2.1.2 : les huiles claires et noires ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du statut SEVESO. Déchet ne présentant pas de danger physique.	SO	100%	SO	SO	SO	2718	SO
Solvants	Solvant non chloré	Liquide	30,00	NON	Liquide inflammable	Guide technique SEVESO - 12/2015 : § 2.1.5 : les solvants non halogénés ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du statut SEVESO pour les propriétés de danger santé humaine et environnement. Approche CHIMIREC majorante : Déchets présentant des caractéristiques inflammables - 100% en H226	SO	100%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
	Alcools	Liquide	60,00	NON	Liquide inflammable	Approche CHIMIREC majorante : Déchets présentant des caractéristiques inflammables - 100% en H225	SO	100%	H225	Physique	(b)	2718	4331
	Liquide pétrolier	Liquide	0,00	NON	Liquide inflammable	Approche CHIMIREC majorante : Déchets présentant des caractéristiques inflammables - 100% en H226 et 100% H411	SO	100%	H225/226	Physique	(b)	2718	4734-2
			0,00		Toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme		SO	100%	411	Pour l'environnement	(c)	2718	4734-2
	Solvant chloré	Liquide	0,00	NON	Toxique pour la santé	Guide technique SEVESO - 12/2015 : § 2.1.4 : les capacités de stockage des solvants halogénés peuvent être prises en compte selon les mentions de danger H370 et H411. Approche du Groupe CHIMIREC majorante : 100% en H411, 100% en H370 et 100% en H225/226	Méthanol + substances identifiées par le producteur	100%	H370	Pour la santé	(a)	2718	4150
0,00			Liquide inflammable		100%			H225/226	Physique	(b)	2718	4331	
0,00	Toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme	100%	H411	Pour l'environnement	(c)	2718	4511						
Eaux souillées	Eaux hydrocarbonées, émulsions huileuses et autres eaux souillées	Liquide	130,00	NON	Aucune : déchets dangereux	Guide technique SEVESO-12/2015 : §2.1.5 : les eaux souillées ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du statut SEVESO pour les propriétés de danger santé humaine et environnement. Approche du Groupe CHIMIREC majorante : 5% en H225	Mercurie	5%	H225	Physique	(b)	2718	4331
Liquide de refroidissement usagé	Liquide de refroidissement usagé	Liquide	30,00	NON	SO	Guide technique SEVESO-12/2015 : §2.1.2 : les liquides de refroidissement usagés ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du statut SEVESO. Déchet ne présentant pas de danger physique.	SO	100%	SO	SO	SO	2718	SO
Filtres à huile	Filtres à huiles et carburants	Solide et liquide	25,00	NON	Liquide inflammable	REX du Groupe CHIMIREC : Les filtres sont composés de 23% huiles, 37% papier et 40% métal en masse. Les huiles ne sont pas à prendre en compte ; les filtres à huiles ne le sont pas non plus. Approche du Groupe CHIMIREC majorante : Filtre à carburant : 5% en 225/226	SO	5%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
Emballages et matériaux souillés non broyés	Emballages et matériaux souillés non broyés	Solide	20,00	NON	Toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme	Hypothèse Groupe CHIMIREC : Les emballages sont majoritairement vides, les concentrations éventuelles en substances dangereuses n'entraîneront pas le classement du mélange. Déchet non classé selon campagne SEVESO de 2013.	SO	100%	SO	SO	SO	2718	SO
Broyats d'emballages et de matériaux souillés	Y compris plastiques souillés broyés	Solide	90,00	NON	Toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme	Guide technique SEVESO-12/2015 : §2.1.5 : Les broyats d'emballages ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du statut SEVESO pour les propriétés de danger santé humaine et environnement. Déchet ne présentant pas de danger physique.	Anthracène	100%	SO	SO	SO	2718	SO
Déchets pâteux	Boues de peinture, graisses de séparateurs, etc.	Solide	50,00	NON	Aucune Déchet dangereux	Guide technique SEVESO-12/2015 : §2.1.5 : les pâteux organiques ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du statut SEVESO pour les propriétés de danger santé humaine et environnement. Approche CHIMIREC majorante : Déchets présentant des caractéristiques inflammables - 100% en H224/225/226	Mercurie + substances identifiées par le producteur	20%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
Absorbants	Absorbants (sciure, etc.)	Solide	0,00	NON	Aucune	Les déchets absorbants consistent en des sciures de bois pouvant contenir des matières dangereuses, des fractions légères de résidus de broyage, etc. Ils ne contribuent pas au statut SEVESO de l'établissement.	SO	100%	SO	SO	SO	2718	SO
Combustible de Substitution Energétique	CSE	Solide	0,00	NON	Aucune Déchet dangereux	Hypothèse Groupe CHIMIREC : Les emballages, dont est principalement issu le CSE, sont majoritairement vides, les concentrations éventuelles en substances dangereuses n'entraîneront pas le classement du mélange. Déchet non classé selon campagne SEVESO de 2013.	SO	100%	SO	SO	SO	2718	SO
Papiers souillés issus du traitement des filtres	Papiers souillés issus du traitement des filtres	Solide		NON	Aucune : déchet dangereux	Hypothèse Groupe CHIMIREC : Ces déchets peuvent être assimilés aux broyats d'emballages, qui ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du statut SEVESO selon le § 2.1.5 du Guide technique SEVESO de 2015	SO	100%	SO	SO	SO	2790	SO



Classement SEVESO III / CHIMIREC

Stockage Déchets Conditionnés provenant de déchetterie

										TYPE DE DANGER		RUBRIQUE CORRESPONDANTE ICPE	
Familles	Sous Familles	Déchets	Etat physique	Tonnage maximum (t)	Propriétés de danger	Justifications	Ratio Xi	Ratio Xr	Mentions de dangers H		REGLE DE CUMUL APPLICABLE	Rubrique ICPE	Rubrique SEVESO
DDS	Pâteux	Pâteux (boues de peinture, graisses,...)	Solide/liquide (liquide retenu de manière majorante)	10,0	Inflammables	Guide technique SEVESO 12/2015 - approche globale : Xr = 20% classés en inflammables (H224, H225, H226) et quantité Q à définir en toxiques pour l'environnement Selon REX du Groupe CHIMIREC : Q = 50% en H411 et 5% en H400/H410	70%	20%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
				10,0	Toxicité chronique pour les organismes aquatiques		70%	5%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
				10,0	Toxicité aigue pour les organismes aquatiques		70%	90%	H411	Pour l'environnement	(c)	2718	4511
	Acides/Bases	Acides/bases	Liquide	14,0	Très toxique pour les organismes aquatiques (aigue ou chronique)	Guide technique SEVESO 12/2015 - approche globale : Xr = 90% en toxiques pour l'environnement (H400, H410) et Xr = 10% en comburants (H270, H271, H272)	5%	90%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
				14,0	Comburant de catégorie 1, 2 ou 3		5%	10%	H270/271/272	Physique	(b)	2718	4441
	Solvants et déchets dangereux contenant des huiles et des hydrocarbures	Solvants et pâteux halogénés	Liquide	2,00	Toxique pour la santé	Guide technique SEVESO 12/2015 - approche globale : Xr = 100% en H370 et 100% en H411	100%	100%	H370	Pour la santé	(a)	2718	4150
				2,00	Toxique pour les organismes aquatiques (aigue ou chronique)		100%	100%	H411	Pour l'environnement	(c)	2718	4511
				2,00	Inflammable		20%	100%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
		Déchets autres que les solvants halogénés	Liquide	10,0	Toxique pour les organismes aquatiques	Guide technique SEVESO 12/2015 - approche globale : Xr = 50% en H411 et 100% en H224, H225, H226	20%	50%	H411	Pour l'environnement	(c)	2718	4511
				10,0	Inflammable		20%	100%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
	Phytosanitaires / Emballages	Phytos et emballages	Solide et liquide	5,0	Très toxique pour les organismes aquatiques (aigue ou chronique)	Guide technique SEVESO 12/2015 - approche globale : Xr = 100% en H400, H410	2%	100%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
	Tubes fluo / Lampes usagées et piles / Batteries dangereuses usagées	Tubes fluo, lampes	Solide	3,0	Pour une très faible partie, mortel par inhalation et très toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme	Guide technique SEVESO 12/2015 - approche globale : présence de mercure en très faible quantité : 0.006 %. Cette quantité de mercure n'est pas à prendre en compte dans la détermination du statut SEVESO, la quantité globale étant faible.	100%	100%	SO	SO	SO	SO	SO
		Piles en mélanges / Autres accumulateurs	Solide	10,0	Pour une faible partie, très toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme	Guide technique SEVESO 12/2015 - approche globale : Xr à déterminer au cas par cas. REX du Groupe CHIMIREC - approche majorante : Les accumulateurs Cd/Ni peuvent contenir jusqu'à 10% d'hydroxydes de cadmium (H410)	100%	10%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
		Piles / Batteries plomb	Solide	15,0	Très toxique pour les organismes aquatiques (aigue ou chronique)	Guide technique SEVESO 12/2015 - approche globale : Xr à déterminer au cas par cas. REX du Groupe CHIMIREC - approche majorante : Batteries au plomb peuvent contenir entre 30 et 60 % d'oxydes de plomb (H400/410) : % retenu de 40 % en H400/410	100%	40%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
		Piles / Batteries (uniquement technologies Lithium)	Solide	0,5	Inflammable	Guide technique SEVESO 12/2015 - approche globale : Xr à déterminer au cas par cas. REX du Groupe CHIMIREC - approche majorante : Piles non rechargeables peuvent contenir environ 50% des liquides inflammables (Li, SOCI2, AlCl3)	100%	50%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
Déchets de laboratoires	Déchets de laboratoire	Liquide	4,0	Pour une très faible partie, très toxique pour la santé	Guide technique SEVESO 12/2015 - approche globale : Xi = 0,3% en H300/310/330	0,30%	100%	H300/310/330	Pour la santé	(a)	2718	4110	
Aérosols	Aérosols	Solide	5,0	Extrêmement inflammable	Guide technique SEVESO 12/2015 - approche globale : Xi =5% en H220, H221, H222, H223	5,00%	100%	H220/221/222/223	Physique	(b)	2718	4320	



Classement SEVESO III / CHIMIREC

Stockage Déchets Conditionnés (autres déchets)

PRODUITS/DECHETS					Nommement désigné ?	MENTION DE DANGERS H					TYPE DE DANGER	REGLE DE CUMUL APPLICABLE	RUBRIQUE CORRESPONDANTE ICPE	
Familles	Sous Familles	Déchets	Etat physique	Tonnage maximum (t)		Fiche associée (FD/FDS)	Propriétés de danger	Justifications	% retenu	Mentions de dangers H			Rubrique ICPE	Rubrique SEVESO
Plusieurs familles	Pâteux non chloré, solides broyables, Mastic colles peintures, déchets de construction et démolition	Pâteux (boues de peinture, graisses,...)	Solide/liquide (liquide retenu de manière majorante)	40,0	Non	Pâteux non chlorés	Pour partie inflammables	Guide technique SEVESO 12/2015 - pour rappel de l'approche globale - approche CHIMIREC majorante : 20% classés en inflammables (H224, H225, H226) Selon REX du Groupe CHIMIREC : 20% en H411 5% en H400/H410 20% classés en inflammables (H225, H226)	20%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
				40,0			Pour partie très toxiques pour les organismes aquatiques (aigue ou chronique)		5%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
				40,0					20%	H411	Pour l'environnement	(c)	2718	4511
	Acide minéral, acide organique, base minérale, base organique, pateux corrosif	Acides	Liquide / solide	13,0	Non	Liquide corrosif acide	Pour partie comburants de catégorie 1 ou 2	Selon REX du Groupe CHIMIREC : H271/272 : 25% H314/H315 : 50% (pas de rubrique associée)	25%	H271/272	Physique	(b)	2718	4441
							Pour partie très toxiques pour les organismes aquatiques (aigue ou chronique)		45%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
	Poudres	Poudres autres	Solide	0,0	Non	Poudres autres	Toxiques pour la santé	Selon REX du Groupe CHIMIREC : H370 : 25% H314/H315 : 25% (pas de rubrique associée) H400/410 : 50%	25%	H370	Pour la santé	(a)	2718	4150
							Pour partie très toxiques pour les organismes aquatiques (aigue ou chronique)		50%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
		Poudres non chlorés	Solide	0,0	Non	Poudres non chlorés	Pour partie inflammables	Selon REX du Groupe CHIMIREC : H370 : 25% H225/226 : 25%	25%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
							Toxiques pour la santé		25%	H370	Pour la santé	(a)	2718	4150
	Emballages et matériaux souillés	EMS non broyés	Solide	20,0	Non	Emballages et matériels souillés	SO	REX du Groupe CHIMIREC : Emballages majoritairement vides, les concentrations éventuelles en substances dangereuses n'entraîneront pas le classement du mélange	100%	SO	SO	SO	2718	SO
Mastic, colle, peinture		Solide	0,0	Non	Emballages et matériels souillés	Pour partie inflammables	Selon REX du Groupe CHIMIREC : 10% classés en inflammables (H225, H226)	10%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331	
Solvants usagés et déchets dangereux contenant des huiles et des hydrocarbures	Solvant non halogéné / carburants usagés	Solvants non halogénés inflammables et carburants	Liquide	20,0	Non	Solvant non chloré	Pour partie inflammables	Guide technique SEVESO 12/2015 - pour rappel de l'approche globale - approche CHIMIREC majorante : 90% en H225, 226 10% en H224 10% en H411	90%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
				20,0			10%		H411	Pour l'environnement	(c)	2718	4734-2	
				20,0			10%		H224	Physique	(b)	2719	4330	
	Déchets chlorés : Pateux chlorés, poudres chlorés, huiles chlorés, eaux chlorées, solvants chlorés	Déchets chlorés	Liquide / solide	13,0	Non	SO	Pour partie inflammables	Guide technique SEVESO 12/2015 - pour rappel de l'approche globale - approche CHIMIREC majorante : 100% en H370 100% en H411 20% en H225, H226	20%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
				13,0			Pour partie toxiques pour la santé		100%	H370	Pour la santé	(a)	2718	4150
				13,0			Très toxiques pour les organismes aquatiques (aigue ou chronique)		100%	H411	Pour l'environnement	(c)	2718	4511
	Méthanol	Méthanol	Liquide	4,0	Oui (4722)	FDS Méthanol	Liquide inflammable cat. 2	Selon FDS du méthanol : déchet associé aux mentions de danger H225 et H301/311/331	100%	H225	Physique	(b)	2718	4722
4,0				Toxique pour la santé cat. 3			100%		H301/311/331	Pour la santé	(a)	2718	4722	
0,0					Déchets non dangereux	Déchet non dangereux	100%	SO	SO	SO	2716	SO		
Huiles alimentaires	Huile alimentaire	Huiles alimentaires usagées	Liquide	0,0	Non	Huile alimentaire	Déchets non dangereux	100%	SO	SO	SO	2716	SO	
Huiles usagées	Huiles usagées (noires et claires)	Huiles et lubrifiants usagés	Liquide	20,0	Non	Huile usagée et lubrifiant	SO	Guide technique SEVESO-12/2015 : Les huiles claires et noires ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du statut SEVESO. Déchet ne présentant pas de danger physique.	100%	SO	SO	SO	2718	SO
Eaux souillées	Eaux hydrocarbonées, émulsions huileuses et autres eaux	Eaux souillées	Liquide	40,0	Non	Solution aqueuse non chlorée	Liquide inflammable cat. 2	Guide technique SEVESO-12/2015 : Les eaux souillées ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du statut SEVESO pour les propriétés de danger santé humaine et environnement. Approche du Groupe CHIMIREC majorante : 5% en H225	5%	H225	Physique	(b)	2718	4331
Filtres usagés	Filtres à huile	Filtres à huile	Solide	0,0	Non	Filtre à huile et à carburant	Liquide inflammable cat. 2	REX du Groupe CHIMIREC : Les filtres sont composés de 23% huiles, 37% papier et 40% métal en masse. Les huiles ne sont pas à prendre en compte ; les filtres à huiles ne le sont pas non plus. Approche du Groupe CHIMIREC majorante : Filtre à carburant : 5% en H225/226	5%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
LRU	Liquides de refroidissement usagés	Liquides de refroidissement usagés	Liquide	10,0	Non	Liquide de refroidissement usagé	SO	Guide technique SEVESO-12/2015 : Les liquides de refroidissement usagés ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du statut SEVESO. Déchet ne présentant pas de danger physique.	100%	SO	SO	SO	2718	SO
Phytosanitaires et emballages	Déchets phytosanitaires standards / déchets phytosanitaires spéciaux / Emballages Souillés Spéciaux	Phytosanitaires	Solide et liquide	10,0	Non	Déchets phyto	Pour partie comburants de catégorie 2	Guide technique SEVESO 12/2015 - pour rappel de l'approche globale - approche CHIMIREC majorante : 100% en H400, H410 Selon le REX et les Fiches déchets du Groupe CHIMIREC : H272 : 4% H300/310/330 : 4% H331 : 6% H400/410 : 100%	4%	H272	Physique	(b)	2718	4441
				10,0			Pour partie toxiques pour la santé		4%	H300/310/330	Pour la santé	(a)	2718	4120
				10,0					6%	H331	Pour la santé	(a)	2718	4130
				10,0			Très toxique pour les organismes aquatiques		100%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510

PRODUITS/DECHETS					Nommement désigné ?	MENTION DE DANGERS H					TYPE DE DANGER	REGLE DE CUMUL APPLICABLE	RUBRIQUE CORRESPONDANTE ICPE	
Familles	Sous Familles	Déchets	Etat physique	Tonnage maximum (t)		Fiche associée (FD/FDS)	Propriétés de danger	Justifications	% retenu	Mentions de dangers H			Rubrique ICPE	Rubrique SEVESO
Matières premières dangereuses	Matières premières dangereuses	Matières premières dangereuses	Solide et liquide	55,0	Non	Matières premières dangereuses	Pour partie classé	Guide technique SEVESO 12/2015 - pour rappel de l'approche globale - approche CHIMIREC majorante : 30% non classé 40% en H411 10% en H370 30% en H400, H410	30%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
				55,0					40%	H411	Pour l'environnement	(c)	2718	4511
				55,0					10%	H370	Pour la santé	(a)	2718	4150
	Matières premières toxiques	Matières premières toxiques	Solide et liquide	7,0	Non	Matières premières toxiques	Très toxique cat.2 ou toxique cat.3	REX CDS - approche majorante : 100% en H300/H310/H330 cat 2 100% en H370	100%	H300/310/ 330	Pour la santé	(a)	2718	4120
				7,0					100%	H370	Pour la santé	(a)	2718	4150
Tubes fluo / Lampes usagées et piles / Batteries dangereuses usagées	Lampe, tubes fluorescents	Tubes néon, ampoule	Solide	3,0	Non	Tubes fluo et lampes	Pour une très faible partie mortel par inhalation et très toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme	Guide technique SEVESO 12/2015 - approche globale - approche CHIMIREC majorante : Présence de mercure en très faible quantité : 0.006 % : - 0,006% en H310 - 0,006% en H400, H410	0,006%	H310	Pour la santé	(a)	2718	4110
				3,0					0,006%	H410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
	Piles en mélanges / Autres accumulateurs	Piles en mélange	Solide	15,0	Non	Piles en mélange	Pour une faible partie très toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme	REX du Groupe CHIMIREC - approche majorante : Accumulateurs Cd/Ni peuvent contenir jusqu'à 10% d'hydroxydes de cadmium (H410)	10%	H410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
	Piles / Batteries plomb	Batteries	Solide	25,0	Non	Batterie au plomb	Très toxique pour les organismes aquatiques	REX du Groupe CHIMIREC - approche majorante : Batteries au plomb peuvent contenir entre 30 et 60 % d'oxydes de plomb (H400/410) : % retenu de 40 % en H400/410	40%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
	Piles / Batteries (uniquement technologies Lithium)	Piles au lithium	Solide	4,5	Non	Piles et batteries au lithium	Inflammable pour partie	REX du Groupe CHIMIREC - approche majorante : Piles peuvent contenir environ 50% des liquides inflammables (Li, SOCl2, AlCl3)	5%	H225/226	Physique	(b)	2718	4331
Aérosols	Aérosols	Aérosols	Solide	10,0	Non	Aérosol	Aérosols extrêmement inflammable	REX CDS - approche majorante : 50% en H222	50%	H222	Physique	(b)	2718	4320
Produits de laboratoire	Produits chimiques de laboratoire standards et spéciaux, DTQD, déchets comburants et verrerie de laboratoire (hors peroxydes organiques)	DDQD dont Déchets de laboratoires	Liquide	19,0	Non	Produit de labo	Pour partie toxiques pour la santé Pour partie très toxiques pour les organismes aquatiques (aigue ou chronique) Pour partie inflammables Pour partie comburants de catégorie 1, 2 ou 3	Approche de l'ancien guide Syved/Sypred et confirmée par le REX du Groupe CHIMIREC : - 0.3% en H300/310/330 - 5.5% en H331 - 6% en H400/410 - 34% en H225 - 4% en H271/272	0,30%	H300/310/330	Pour la santé	(a)	2718	4110
				19,0					5,50%	H331	Pour la santé	(a)	2718	4130
				19,0					6,00%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
				19,0					34,00%	H225	Physique	(b)	2718	4331
				19,0					4,00%	H271/272	Physique	(b)	2718	4441
Déchets spécifiques	Fibrociment, amiante lié, amiante libre	Amiante	Solide	0,0	Non	Amiante	Aucune : déchet dangereux	FDS de l'amiante : absence de mention de danger associée à ce déchet	100%	SO	SO	SO	2718	SO
	Radiographies et films	Imagerie médicale	Solide	0,5	Non	SO	Aucune : déchet dangereux	Absence de mention de danger associée à ce déchet	100%	SO	SO	SO	2718	SO
	Pots catalytiques	Pots catalytiques usés	Solide	0,0	Non	Emballages et matériels souillés	Aucune : déchet dangereux	Approche CHIMIREC : Déchets dangereux (16 01 21*) mais quantités de substances potentiellement dangereuses très faibles	100%	SO	SO	SO	2718	SO
	DEEE	DEEE	Solide	20,0	Non	DEEE	Aucune : déchet dangereux	Rubrique dédiée : 2711	100%	SO	SO	SO	2711.2	SO
	Acide fluorhydrique	Acide fluorhydrique	Liquide	0,0	Non	FDS Acide fluorhydrique	Mortel en cas d'ingestion, par inhalation, par contact cutané	Selon FDS de l'acide fluorhydrique : déchet associé aux mentions de danger H330 cat 2, H310 cat 1, H300 cat 2 et H400/410 Approche du Groupe CHIMIREC majorante : H310 retenue	100%	H310	Pour la santé	(a)	2718	4110
	Acide chromique	Acide chromique	Liquide	0,0	Non	FDS Acide chromique	Mortel par inhalation	Selon FDS de l'acide chromique : déchet associé aux mentions de danger H301/311, H330 cat 2 et H410 Approche du Groupe CHIMIREC majorante : H330, H410 retenues	100%	H330	Pour la santé	(a)	2718	4120
				0,0			Toxique par ingestion et contact cutané		100%	H301/311	Physique	(b)	2718	4130
				0,0			Très toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme		100%	H410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510
	Acide acétique	Acide acétique	Liquide	0,0	Non	FDS Acide acétique	Liquide inflammable cat. 3	Selon FDS de l'acide acétique : déchet associé à la mention de danger H226	100%	H226	Physique	(b)	2718	4331
	Isocyanates	Isocyanate de méthyle	Liquide	0,0	Oui (4724)	FDS Isocyanate de méthyle	Liquide inflammable cat. 2 Toxique pour la santé cat. 2	Selon FDS de l'isocyanate de méthyle : déchet associé aux mentions de danger H225 et H301/311/331	100%	H225	Physique	(b)	2718	4724
				0,0					100%	H301/311/330	Pour la santé	(a)	2718	4724
		Isocyanate et assimilé	Liquide	20,0	Non	Isocyanate et assimilé	Pour partie inflammable cat. 3	Approche du Groupe CHIMIREC majorante : 5% en H226 et 5% H300/310/330	5%	H226	Physique	(b)	2718	4331
				20,0			Pour partie toxiques pour la santé		5%	H300/310/330	Pour la santé	(a)	2718	4120
	Polyol	Polyol	Liquide	0,0	Non	Polyol	Pour partie toxiques pour les organismes aquatiques (aigue ou chronique)	Selon le REX du Groupe CHIMIREC : 10% H411	10%	H411	Pour l'environnement	(c)	2718	4511
	Déchets contenant des métaux lourds	Déchets contenant des métaux lourds	Solide	1,0	Non	Déchet contenant du chrome	Pour partie toxiques pour la santé	Approche du Groupe CHIMIREC : Boues composées à 70% d'eau, seuls quelques hydroxydes sont toxiques et se retrouvent peu dans ces déchets car de moins en moins utilisés (Cr, Pb, Hg, Ni...) - 10% en H400/410 et 1% en H300/310/330	1%	H300/310/330	Pour la santé	(a)	2718	4110
1,0				Très toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme			10%		H410	Pour l'environnement	(c)	2718	4510	
Bouteille de gaz et extincteur	Bouteille de gaz	Gaz	5,0	Oui (4718)	Bouteille de gaz	Pour partie inflammables	Approche du Groupe CHIMIREC majorante : 10% de la quantité de gaz inflammable restant, soit 11% en H220	11%	H220	Physique	(b)	2718	4718	
	Extincteurs	Gaz	1,0	Non	Bouteille de gaz	Aucune : déchet dangereux	Absence de mention de danger associée à ce déchet	100%	SO	SO	SO	2718	SO	
Produits de laboratoires spéciaux	Péroxydes organiques (type E ou F)	Liquide	1,0	Non	FDS Péroxydes organiques	Pour partie comburants de catégorie 1, 2 ou 3	Déchets contenant des peroxydes organiques, comburants de catégorie 1, 2 ou 3	100%	H242	Physique	(b)	2718	4422	
Déchets pollués au pyralène	Condensateurs PCB et matériels souillés au PCB	Déchets contenant du PCB	Solide	0,0	Oui (2792)	Déchets pollués au pyralène	Très toxiques pour les organismes aquatiques (aigue ou chronique)	Selon FDS de ces déchets, ils sont associés aux mentions de danger suivantes : H400, H410	100%	H400/410	Pour l'environnement	(c)	2792	2792



Classement SEVESO III / CHIMIREC

Stockage Autres produits

PRODUITS/DECHETS				Nommement désignée ?	MENTION DE DANGERS H				TYPE DE DANGER	REGLE DE CUMUL APPLICABLE	RUBRIQUE CORRESPONDANTES ICPE	
Produits	Etat physique	Conditionnement sur site	Tonnage maximum (t)		Propriété de danger	Justifications	% retenu	Mentions de dangers H			Rubrique de classement	Rubrique de calcul SEVESO
Gazole non routier	Liquide	Cuve double enveloppes	0,00	Oui (4734)	Inflammable cat. 3 et toxique pour les organismes aquatiques cat. 2	FDS GNR : on considère une cuve aérienne sans double enveloppe	100%	H226	Physique	(b)	4734-2	4734-2
			0,00				100%	H411	Pour l'environnement	(c)	4734-2	4734-2
Fioul	Liquide	Cuve aérienne	0,00	Oui (4734)	Inflammable cat. 3 et toxique pour les organismes aquatiques cat. 2	FDS GNR : on considère une cuve aérienne sans double enveloppe	100%	H226	Physique	(b)	4734-2	4734-2
			0,00				100%	H411	Pour l'environnement	(c)	4734-2	4734-2
Gaz	Gaz	Conditionné	0,42	Oui (4718)	Gaz extrêmement inflammable	FDS propane/butane	100%	H220	Physique	(b)	4718	4718
Gazole routier	Liquide	Cuve double enveloppes	0,00	Oui (4734)	Inflammable cat. 3 et toxique pour les organismes aquatiques cat. 2	FDS GASOLE : on considère une cuve enterrée double enveloppe	100%	H226	Physique	(b)	4734-1	4734-1
			0,00				100%	H411	Pour l'environnement	(c)	4734-1	4734-1
Huile de maintenance	Liquide	Huile de maintenance	0,50	Non	Aucune	Guide technique SEVESO-12/2015 : §2.1.2 : les huiles claires et noires ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du statut SEVESO. Déchet ne présentant pas de danger physique.	100%	SO	SO	SO	SO	SO



Classement SEVESO III

CHIMIREC

Rubrique / produits nommément désignés	Catégorie de danger	Quantité prendre en compte	SEUIL BAS		SEUIL HAUT	
			Quantité seuil bas	Ratio SB q/Q	Quantité seuil haut	Ratio SH q/Q
DANGERS POUR LA SANTE						
4110	Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition	0,08	5	0,015836	20	0,003959
4120	Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition	8,40	50	0,168	200	0,042
4130	Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation.	1,65	50	0,0329	200	0,008225
4150	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique catégorie 1	27,50	50	0,55	200	0,1375
4722	Méthanol (numéro CAS 67-56-1)	4,00	500	0,008	5000	0,0008
4724	Isocyanate de méthyle (numéro CAS 624-83-9)	0,00	-	-	0,15	0
TOTAL				0,774736		0,191684
DANGERS PHYSIQUES						
4310	Gaz inflammables catégorie 1 et 2	0,00	10	0	50	0
4320	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables	5,25	150	0,035	500	0,0105
4330	Liquides inflammables de catégorie 1	2,00	10	0,2	50	0,04
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	150,09	5000	0,030017	50000	0,0030017
4422	Peroxydes organiques type E ou type F	1,00	50	0,02	200	0,005
4441	Liquides comburants catégorie 1, 2 ou 3	4,48	50	0,0896	200	0,0224
4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel	0,97	50	0,0194	200	0,00485
4722	Méthanol (numéro CAS 67-56-1)	4,00	500	0,008	5000	0,0008
4724	Isocyanate de méthyle (numéro CAS 624-83-9)	0,00	-	-	0,15	0
4734-1	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution. (Stockages enterrés)	0,00	2500	0	25000	0
4734-2	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution. (Autres stockages)	0,00	2500	0	25000	0
TOTAL				0,402017		0,0865517
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT						
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	55,17	100	0,5517018	200	0,2758509
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	52,30	200	0,2615	500	0,1046
4734-1	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution. (Stockages enterrés)	0,00	2500	0	25000	0
4734-2	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution. (Autres stockages)	2,00	2500	0,0008	25000	0,00008
2792-1	Déchets contenant des PCB/PCT	0,00	100	0	200	0
TOTAL				0,8140018		0,3805309

	a	b	c
Cumul SB	0,775	0,402	0,814
Cumul SH	0,192	0,087	0,381

Résultat	NON SEVESO
-----------------	-------------------